

Together 2021

En l'absence de toute réponse de la Direction, et face aux nombreuses questions qui nous sont posées par les collègues qui ont souscrit à l'offre, voici copie du mail que vos élus CFE-CGC Orange au Conseil de surveillance Orange Actions ont adressé le 10 novembre aux représentants de la Direction d'Orange dans ce même Conseil de surveillance.

■ Mail envoyé à la Direction :

Nous sommes surpris d'apprendre qu'aucune information collective sur le plafond d'écrêtage ne serait finalement communiquée ce jour, les souscripteurs étant renvoyés à leur notification individuelle le 18/11 :

- . Dans toutes les présentations qui ont été faites par la Direction aux représentants du personnel, au Conseil de Surveillance Orange Actions en mars, mais aussi en CSE Central de l'UES Orange en mai, ou encore dans la brochure de l'offre (page 14), les plannings indiquaient bien une annonce de réduction le 10/11/2021.
- . Lors des différentes réunions du Conseil de surveillance Orange Actions au cours desquelles nous avons abordé le sujet de l'ORP, tous les représentants des personnels actionnaires ont abondamment questionné et insisté sur l'écrêtage, afin d'en comprendre tous les mécanismes, dans un souci de transparence et de bonne information de nos collègues, et rien ne pouvait laisser supposer que ce plafond ne serait pas communiqué en tant que tel à la date qui nous avait été indiquée.
- . De nombreux collègues nous interrogent, par téléphone, mail, ou dans les couloirs de l'entreprise, pour connaître le niveau d'écrêtage retenu.
- . Enfin, les élus CFE-CGC Orange au Conseil de surveillance **ont écrit au Conseil d'administration pour formuler une demande d'augmentation du budget global de l'offre** afin justement de minimiser cet écrêtage.

Nous n'avons à date reçu aucune réponse, et connaître le niveau d'écrêtage retenu est donc le seul moyen dont nous disposons pour savoir si notre demande a été ou non entendue : nous communiquer cette information nous apparaît comme le minimum.

Nous ne manquerons pas de publier un nouvel article pour vous informer dès que nous aurons obtenu les informations attendues.



Extrait de la brochure officielle de l'offre, page 14.

Renvoyer les souscripteurs à la notification individuelle de ce qu'ils auront reçu n'est :

- Ni conforme à ce qui nous a été annoncé :
- Ni transparent (chacun doit pouvoir vérifier qu'il a été écrêté au niveau du plafond défini pour tous);
- Ni respectueux du rôle très actif joué par de nombreux représentants du personnel pour relayer et expliquer l'information sur cette offre, ce qui explique sans doute une partie de son succès (pour information, nos seuls représentants CFE-CGC Orange & ADEAS ont échangé avec près de 14 000 collègues sur cette thématique aux cours de différentes réunions d'information qu'ils et elles ont animées).

Communiquer le plafond d'écrêtage retenu, en indiquant à quoi il correspond en termes de versement volontaire + abondement de l'entreprise et nombre d'actions maximum que chacun et chacune pourra recevoir dans le cadre de sa souscription + la règle précise de répartition entre offre Classique et offre Garantie (le prorata se fait-il sur un global ou à l'échelle de chaque souscription individuelle ?) ne nous apparaît pas comme une information confidentielle, et c'est au contraire une preuve à la fois de transparence vis-à-vis de l'ensemble des personnels (et comme chacun le sait. seule la transparence peut créer la confiance), et une démonstration de la loyauté du dialogue social que la Direction d'Orange revendique.

Nous vous remercions donc de nous communiquer cette information d'ici la fin de la journée et de la publier sur le site de l'offre.

Si toutefois des difficultés techniques particulières constituaient un empêchement à cette publication, nous vous remercions de nous l'expliciter, et de nous indiquer la date à laquelle vous vous engagez à publier ces informations.

Dans cette attente, nous vous adressons nos meilleures salutations.

Merci encore pour votre confiance! Nous travaillerons dur pour en être dignes.

N'hésitez pas de contacter vos élus, ainsi que vos représentants locaux pour de plus amples informations.



La CFE CGC reste disponible pour toute information complémentaire. N'hésitez pas àcontacter vos élus,











